

ARRÊTÉ N° 10 - SC/2024

Fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade de Bibliothécaire principal (Catégorie A) - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées- Orientales,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2019-847 du 19 août 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de bibliothécaire principal ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu les conventions cadres relatives à l'organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu la Charte Régionale et la convention de mutualisation des coûts des Centres de gestion de la région Occitanie ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté N° 39-SC/2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade de Bibliothécaire Principal (Catégorie A) - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 22 février 2024 (le cachet de la poste faisant foi),

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade de Bibliothécaire principal (Catégorie A) - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Elle contient : 21 noms, dont :

Nombre de candidats admis à concourir	Dossier sous réserve (incomplet)	Dossier avec aménagement d'épreuve
21	0	0

Accusé de réception en préfecture
068-286600267-20240408-10SC2024-AR
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Article 2 : L'épreuve d'admissibilité se déroulera à compter du 16 mai 2024 à PERPIGNAN.

Article 3 : Les candidats sont invités à se conformer au règlement général des concours et examens organisés par le CDG66, téléchargeable sur le site internet www.cdg66.fr.

Article 4 : Convocation et transmission par voie postale

Chaque candidat sera convoqué par écrit, individuellement et par voie postale. Cette convocation est nominative. Elle indique la date, le lieu et l'horaire de convocation. La convocation doit être apportée par le candidat le jour de l'épreuve. Si 10 jours avant la date de l'épreuve, la convocation ne leur est pas parvenue, le candidat est invité à contacter le Service Concours du CDG66.

Le CDG66 ne saurait être rendu responsable de problèmes, retards éventuels, voire de non-réception des correspondances par voie postale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 6 : Le Président, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PERPIGNAN, le 08 AVR. 2024

Le Président,



Robert GARRABÉ

ANNEXE

**Liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement
au grade de Bibliothécaire principal (Catégorie A)**

Session 2024

Genre	NOM	Prénom
Madame	ABADIE-BLONDY	Sabrina
Monsieur	AGUIRRE	Alexis
Monsieur	BERENI	Romain
Madame	BILLION	Mathilde
Madame	BOULINEAU	Laetitia
Madame	CALLANT	Elise
Madame	CASSAGNAU	Anna
Madame	CASTRO	Sandrine
Madame	DAGREOU	Alexia
Madame	ESNAULT	Nathalie Françoise Bernadette
Madame	ESSAADI	Bouchra
Madame	FABRE	Sylvie Catherine
Madame	GAILLARD-FLOCHLAY	Carole
Monsieur	GALLERI	Claudio
Monsieur	HYVER	Kevin Jonathan
Madame	JUVANY	Magali
Madame	MARTIAL	Aurelie
Madame	MICHELOTTI	Viviane
Monsieur	RISI	Thierry
Madame	TERRUSSE	Marianne
Madame	TUFFERY	Marlène

Liste arrêtée à 21 (vingt-et-un) candidats